

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnaires et agents publics Question écrite n° 29384

Texte de la question

M. François Rochebloine rappelle à M. le Premier ministre que, dans son arrêt du 31 janvier 1996 portant sur la composition du Conseil économique et social, le Conseil d'Etat précise que la Fédération syndicale unitaire de l'enseignement (FSU) « constitue l'une des organisations syndicales les plus représentatives ». Il s'étonne que cette organisation ne soit pas à ce jour représentée au sein du Conseil économique et social et lui demande quelles dispositions il entend prendre pour y remédier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. Le Conseil économique et social a pour mission, par la représentation des principales activités économiques et sociales, de favoriser la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et d'assurer leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement. En conséquence, la composition du Conseil traduit la volonté d'assurer une représentation diversifiée et équilibrée des activités économiques et sociales et des catégories socioprofessionnelles. Cette représentation, toutefois, ne saurait être ni exhaustive ni exactement porportionnelle. Par ailleurs, une modification de la composition du CES nécessite une loi organique. La mise en oeuvre des priorités législatives au cours de la présente session ne permet malheureusement pas d'envisager la discussion au Parlement d'un tel projet.

Données clés

Auteur: M. François Rochebloine

Circonscription: Loire (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 29384

Rubrique: Syndicats

Ministère interrogé : Premier Ministre Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2569 **Réponse publiée le :** 10 janvier 2000, page 162